

DE LA SECURITE INTERIEURE ET DES LIBERTES LOCALES

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

NOR INTC0200178C

Paris, le 24 SEP. 2002

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

à

Madame et messieurs les préfets des zones de défense
Mesdames et messieurs les préfets

OBJET : Maîtrise des flux migratoires à destination du Royaume-Uni.

P. JOINTE : Une.

La pression migratoire d'étrangers en situation irrégulière à destination du Royaume-Uni a enregistré une très nette augmentation au début de l'année 2002 ; depuis, elle n'a pas fléchi, entraînant d'importantes répercussions, principalement dans le Pas-de-Calais, mais aussi dans d'autres départements riverains de la Manche et de la mer du Nord.

Cette situation ne saurait perdurer. Les flux de nouveaux arrivants doivent impérativement être endigués en amont.

Les premiers résultats de l'intensification des contrôles engagée, sur mes instructions, dès le 10 août, par la direction générale de la police nationale (direction centrale de la police aux frontières), dans les zones de défense Nord, Est, Sud-Est et Sud, sont probants et démontrent l'efficacité d'une action cohérente et déterminée.

En conséquence, dans le contexte de la préparation de la fermeture du centre d'accueil d'urgence de Sangatte, j'ai décidé de renforcer de manière durable et visible le dispositif de contrôle des étrangers en situation irrégulière sur l'ensemble du territoire métropolitain, notamment dans les secteurs frontaliers, par la mise en œuvre d'un plan d'action national qui s'articule autour de trois axes : la mobilisation des services de la police aux frontières, l'implication des autres forces de sécurité intérieure et le renforcement de la coopération transfrontalière.

- L'action spécifique de la direction centrale de la police aux frontières sera poursuivie et généralisée.

A ce titre, des actions nouvelles seront menées, tant en point fixe (gares internationales, routières, ferroviaires,...), qu'en mobilité dans la bande des 20 kilomètres (principaux points de passage routiers et autoroutiers).

- Les autres forces concourant à la sécurité intérieure (directions départementales de la sécurité publique, groupements de gendarmerie nationale, douanes, etc...), seront associées à ces dispositifs de contrôle ou développeront des initiatives propres, en aval de la frontière, notamment par le biais d'actions multiples et ciblées sur les axes de circulation routière et dans les gares.

Par ailleurs, le concours des groupes d'intervention régionaux (GIR), dont la compétence a été étendue à la lutte contre l'immigration irrégulière, sera sollicité en tant que de besoin.

- Enfin, la lutte contre l'immigration irrégulière ne peut réussir qu'au travers du renforcement de la coopération transfrontalière. Les actions communes (patrouilles mixtes, contrôles conjoints,...) prévues par les accords bilatéraux conclus avec les pays limitrophes de l'espace Schengen (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique et Luxembourg) seront, dans la plus large mesure, réorientées vers la lutte contre l'immigration irrégulière.

Pour atteindre pleinement leur objectif, toutes ces actions doivent être complétées par un suivi particulièrement rigoureux aux plans judiciaire et administratif.

Au plan judiciaire, vous vous assurerez que les services organisant ces opérations agissent en étroite liaison avec les procureurs généraux et les procureurs de la République concernés.

Au plan administratif, vous veillerez à ce que les dossiers individuels reçoivent le traitement le plus approprié, soit par les services de police (non-admissions, réadmissions), soit par vos services des étrangers en privilégiant la prise d'arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière. Vous exploiterez toutes les possibilités de placement dans les centres de rétention administrative, en vous appuyant notamment sur les dispositifs de gestion concertée des places disponibles que prépare la direction des libertés publiques et des affaires juridiques.

Vous me ferez parvenir, chaque lundi matin, ainsi qu'à la direction générale de la police nationale (direction centrale de la police aux frontières), le bilan hebdomadaire selon le modèle de tableau joint.

Je vous demande de vous impliquer personnellement dans l'application des présentes instructions auxquelles j'attache une importance prioritaire.

Pour le ministre et par délégation,
le directeur du cabinet

Claude GUEANT

[Renforcement des contrôles en amont du Calaisis \(format XLS\)](#)